

Comment optimiser votre référencement local avec Google Adresses ?

- 1- [Bien démarrer : Avantages de Google Adresses](#)
- 2- [Créez votre fiche entreprise sur le site http://www.google.com/places](http://www.google.com/places)
- 3- [Règlement Google Adresses : Consignes de rédaction](#)
- 4- [Règlement Google Adresses : Règlement relatif au contenu Google Adresses](#)

1 - Bien démarrer : Avantages de Google Adresses

- **Grâce à Google Adresses, vous pouvez atteindre rapidement et gratuitement les utilisateurs de Google.**

De plus en plus de personnes privilégient Internet pour rechercher des commerces et services en ligne, plutôt que toute autre source d'informations. Il est donc important de vous assurer que votre fiche d'entreprise est facilement accessible sur Google.fr et Google Maps. À l'aide de Google Adresses, vous pouvez créer une fiche efficace gratuitement et en quelques minutes seulement.

- **Modifiez votre fiche et présentez-vous fidèlement**

Il est probable que votre entreprise soit déjà présente sur Google. Cependant, **vous devez tout de même valider votre fiche** et vérifier que ses informations sont exactes et complètes. Les améliorations que vous apportez s'affichent dès que vous les validez par l'intermédiaire de Google Adresses. Vous pouvez également ajouter des notifications.

- **Pratique et facile à gérer**

Avec votre fiche Google, vous pouvez facilement assurer votre présence sur Internet. Vous pouvez accéder à Google Adresses à tout moment pour modifier les informations concernant votre entreprise ou connaître le nombre de personnes qui les ont consultées et qui ont cliqué sur votre fiche.

- **Options de qualité totalement gratuites**

Rendez votre fiche plus attrayante : ajoutez des photos et des vidéos ou des catégories personnalisées, telles que la zone que vous desservez, les marques que vous vendez ou les places de stationnement situées à proximité.

- **L'inscription à Google Adresses est simple**

Si vous possédez une entreprise, vous connaissez sans doute déjà les données de base. Vous pouvez ajouter d'autres éléments, comme des photos et des descriptions si vous les avez à disposition. Sinon, vous pourrez les ajouter ultérieurement.

À la fin de l'inscription, Google vous demande de valider les informations vous concernant par téléphone ou courrier. Cela lui permet de s'assurer que seules les personnes autorisées peuvent modifier les données publiques relatives à votre entreprise.

2- Créez votre fiche entreprise sur le site <http://www.google.com/places>

2 - 1 Mise en route

■ Pourquoi ajouter votre fiche à l'aide de Google Adresses ?

Après avoir validé cette dernière, vous pouvez améliorer la page pour une adresse précise de votre entreprise en ajoutant des photos, des vidéos, et des mises à jour en temps réel telles que des offres spéciales hebdomadaires sur votre page pour une adresse précise. Le fait de valider votre fiche vous donne la possibilité de partager davantage d'informations concernant votre entreprise avec Google.

■ Fonctionnement

Chaque fiche d'entreprise disponible sur Google est en fait un "amas" géant d'informations obtenues à partir de différentes sources, telles que les Pages Jaunes, par exemple, ou d'autres fournisseurs tiers. Néanmoins, les informations de base que vous envoyez par l'intermédiaire de Google Adresses sont celles que nous considérons comme les plus fiables. Cela signifie qu'elles apparaîtront en lieu et place des informations de base que nous obtenons par d'autres sources. Pour vérifier l'exactitude de vos informations, nous vous demanderons de les valider à l'aide d'un code d'accès qui vous sera envoyé soit par téléphone soit par courrier à l'adresse de votre entreprise.

Vous pouvez également ajouter d'autres informations à votre fiche, telles qu'une description de votre entreprise, ainsi que des photos, des avis ou des informations relatives aux horaires. Elles s'afficheront également au-dessus des informations similaires fournies par d'autres sources.

■ Avant de commencer, veuillez noter les points suivants :

Google Adresses n'est actuellement disponible que pour les entreprises situées dans certains pays
Pour savoir si votre pays en fait partie, cliquez sur **Ajouter une fiche** après vous être connecté à votre compte Google Adresses. Consultez la liste des pays en haut de la page d'inscription.

Ce service est gratuit

L'ajout de votre fiche à Google Adresses est gratuit et Google n'accepte pas de paiement en vue d'inclure une fiche ou un site particulier dans ses résultats de recherche. Toutefois, Google propose de la publicité localement ciblée via son programme AdWords.

Chaque fiche d'entreprise doit comporter une adresse postale

Il s'agit de l'adresse physique à laquelle est envoyé le courrier destiné à votre entreprise. Si vous travaillez depuis votre domicile ou si vous êtes une entreprise mobile, vous pouvez spécifier des zones desservies et masquer votre adresse physique ultérieurement.

Il ne doit pas y avoir plus d'une fiche par emplacement physique

Même si vous êtes médecin à la fois cardiologue et chiropracteur, ou si vous fournissez un service qui couvre différentes villes, vous ne pouvez pas avoir deux fiches. Utilisez plutôt le champ de description de votre entreprise ou bien des catégories afin d'expliquer les différents services proposés par votre entreprise.

Pour créer gratuitement votre fiche, accédez à Google Adresses et connectez-vous à l'aide de votre compte Google. Si vous ne possédez pas encore de compte Google, cliquez sur **Inscription** pour en créer un. Vous pouvez également utiliser vos informations de connexion et votre mot de passe AdWords, le cas échéant.

2 - 2 Ajout et validation d'une fiche

Si vous êtes propriétaire d'entreprise et si vous souhaitez ajouter une fiche correspondant à l'une de vos adresses, lisez les instructions ci-dessous. Vous pouvez ajouter jusqu'à 100 fiches individuelles.

Nous vous fournirons tous les détails dont vous avez besoin concernant l'ajout de votre fiche, mais gardez à l'esprit que trois étapes sont nécessaires pour la faire apparaître sur Google :

1. **Envoyez vos informations**, des coordonnées de base aux photos et aux vidéos.
2. **Validez votre fiche** par téléphone ou courrier postal.
3. **Attendez qu'elle apparaisse sur Google**. Dans la plupart des cas, cela ne prend pas plus de 12 heures.

À présent, voici des instructions plus détaillées concernant l'ajout des informations relatives à votre entreprise dans Google Adresses :

1. Accédez à Google Adresses.
Avant de créer votre fiche, veuillez lire les *Consignes de rédaction de Google Adresses* et le *Règlement relatif au contenu des fiches d'entreprises locales* (en annexe).
2. Si vous possédez un compte Google, connectez-vous à l'aide de votre adresse e-mail et de votre mot de passe. Vous pouvez également utiliser votre adresse de connexion et votre mot de passe AdWords, si vous avez un compte pour ce service. Si vous ne possédez pas de compte Google, cliquez sur **Créer un compte maintenant**. Les comptes Google Adresses ne peuvent pas être transférés. Par conséquent, si vous envisagez de permettre à d'autres utilisateurs d'accéder à votre compte, il est préférable de créer un compte Google que vous êtes disposé à partager.
3. Sur la page d'accueil de Google Adresses, cliquez sur **Ajouter un établissement**.
4. Dans l'onglet "Localiser votre entreprise", lancez une recherche sur le numéro de téléphone de votre entreprise pour savoir si Google dispose déjà d'informations à son sujet.
 - Sélectionnez le pays de votre entreprise dans la liste déroulante.
 - Saisissez le numéro de téléphone associé à votre fiche d'entreprise.
 - Cliquez sur **Rechercher des informations sur l'entreprise**.

5. Consultez les résultats de la recherche pour savoir si l'un d'entre eux correspond à votre entreprise.
 - Si aucun résultat ne correspond, vous êtes invité à ajouter des informations sur votre entreprise sur la page "Modifier les informations détaillées".
 - Aucun résultat n'est renvoyé pour votre entreprise ? Dans ce cas, cliquez sur **Ajouter une nouvelle fiche**. Vous êtes alors invité à ajouter des informations supplémentaires sur la page suivante.
6. Remplissez les informations de base concernant votre entreprise. Il s'agit des éléments suivants :
 - **Société/organisme** : nom officiel/déposé de votre entreprise.
 - **Adresse (obligatoire)** : l'adresse doit être présentée exactement comme vous la rédigeriez sur une enveloppe. Si votre entreprise dessert des zones géographiques spécifiques, vous pouvez masquer votre adresse en quelques clics.
 - **Numéro de téléphone (obligatoire)** : veillez à préciser votre indicatif régional.
 - **Site Web** : URL de votre site Web (255 caractères maximum).
7. Cliquez sur **Suiv.** Vous avez maintenant la possibilité de fournir les informations suivantes concernant votre entreprise :
 - **Catégories** : saisissez plusieurs catégories pour décrire votre entreprise, afin d'en faciliter la recherche sur Google. Google suggère automatiquement des catégories au fur et à mesure de votre saisie. Veillez à choisir une catégorie suggérée par Google avant d'ajouter des catégories personnalisées. Vous pouvez entrer jusqu'à 5 catégories pour votre entreprise.

Voici des catégories suggérées par Google pouvant convenir à un cabinet d'expertise comptable :

 - 338 Services - Comptabilité
 - 345 Services - Expertise
 - 366 Services – Consultant
 - 406 Services – Aide juridique
 - **Horaires d'ouverture** : sélectionnez vos horaires d'ouverture à l'aide des menus déroulants. Si vous préférez ne pas les mentionner, cochez la case "Je préfère ne pas préciser d'heures d'ouverture".
 - **Modes de paiement** : cochez les cases correspondant aux modes de paiement acceptés par votre entreprise.
 - **Photos** : utilisez le programme de transfert de photos afin d'en ajouter une à partir de votre ordinateur ou indiquez une URL permettant d'en ajouter une depuis Internet. Vous pouvez ajouter jusqu'à 10 photos à votre fiche.
 - **Vidéos** : pour ajouter une vidéo, mettez-la en ligne sur YouTube, puis copiez son URL et collez-la dans votre fiche Google Adresses. Vous pouvez ajouter jusqu'à cinq vidéos à votre fiche.

- **Détails supplémentaires** : utilisez cette section pour ajouter des champs d'informations personnalisés à votre fiche. Vous pouvez indiquer, par exemple, si vous êtes spécialisé dans un secteur d'activité particulier.

Voici une liste des libellés que vous pouvez utiliser dans une fiche de cabinet d'expertise comptable :

Libellé	Exemple de valeur (il peut y en avoir plusieurs)
Zone d'activité	Paris 18 ^{ème} , Paris 19 ^{ème} , Paris 20 ^{ème} ,...
E-mail	nom@nomdomaine.fr (spécifier une adresse mail valide)
Missions principales	Missions comptables, juridiques, sociales,...
Secteur d'activité	Etablissements équestres, restaurateurs,...

8. Vous pouvez également voir comment votre fiche apparaîtra sur Google Maps, sur la droite de votre écran. L'aperçu évolue au fur et à mesure que vous saisissez de nouvelles informations. Une fois satisfait de votre fiche, cliquez sur **Valider** en bas de la page.
9. Choisissez comment vous souhaitez valider votre fiche et cliquez sur **Terminer**.

Une fois que vous avez envoyé les informations relatives à votre entreprise, il vous est demandé de les valider avant qu'elles ne soient mises en ligne. Google autorise un maximum de 100 fiches par compte pour une validation manuelle.

Vous pouvez voir votre fiche sur Google en vous connectant à votre compte Google Adresses et en cliquant sur **Afficher votre fiche sur Google**. Vous êtes alors dirigé vers votre page Google Adresses, telle qu'elle est présentée aux internautes.

Que se passe-t-il si votre fiche apparaît déjà sur Google ?

Si votre fiche apparaît déjà sur Google, vous avez toujours la possibilité de la valider afin de pouvoir la personnaliser avec des photos, des vidéos, etc. Les fiches validées portent la mention "Validée par le propriétaire".

Pour valider votre fiche, recherchez-la sur Google. Lorsque vous l'avez trouvée :

1. Cliquez sur le nom de votre entreprise dans les résultats de la recherche, dans le panneau situé sur la gauche de Google Maps.
2. Cliquez sur **Modifier** dans l'info-bulle blanche qui s'affiche sur le plan, puis cliquez sur **Valider votre entreprise**. Si l'info-bulle ne comporte pas de lien **Modifier**, cliquez sur **Plus d'infos**, puis sur **Ajouter ou Modifier votre entreprise**. Il vous est alors demandé d'envoyer les informations relatives à votre entreprise dans une nouvelle fiche.



3. Trois options apparaissent. Vous pouvez :
 - modifier les informations de la fiche ;
 - la suspendre pour qu'elle ne s'affiche plus sur Google ;
 - ajouter une nouvelle fiche pour votre entreprise si vous vous rendez compte que l'entreprise que vous essayez de valider n'est pas la vôtre.

4. Pour chacune de ces options, vous devez confirmer que vous êtes le propriétaire de l'entreprise.

Même si vous ne commencez pas par chercher votre entreprise, lorsque vous envoyez des informations de base concernant votre fiche à Google Adresses, Google vous indique s'il existe déjà une fiche contenant les données que vous envoyez. Vous avez alors deux possibilités :

- Vous pouvez valider cette fiche, puis modifier les informations relatives à votre entreprise sur Google. Cela vous évite de créer une fiche en double, qui pourrait induire en erreur les personnes cherchant des informations sur votre entreprise.
- Vous pouvez ajouter votre entreprise sous forme de nouvelle fiche si celle proposée par Google n'est pas celle que vous essayez d'ajouter.

Dans les deux cas, vous devez valider votre fiche avant qu'elle ne s'affiche sur Google.

2 - 3 Suppression ou retrait d'une fiche

Vous pouvez retirer une fiche de votre compte Google Adresses ou de Google Maps. Pour plus d'informations, suivez les instructions ci-dessous.

- **Retrait d'une fiche de Google Maps ou du compte Google Adresses**

Sous la colonne "Actions" de la fiche que vous souhaitez retirer, cliquez sur "Supprimer". Vous avez alors le choix entre deux options :

- **Supprimer cette fiche de mon compte Google Adresses** : sélectionnez cette option si vous souhaitez retirer une fiche que vous avez associée à votre compte par erreur. Aucune validation n'est nécessaire. Il est possible que cette fiche continue de s'afficher sur Google, mais elle ne sera plus associée à votre compte.

Supprimer cette fiche de Google Maps : cette option permet de retirer de Google Maps la fiche d'entreprise que vous avez validée en tant que propriétaire. Certains utilisateurs peuvent choisir cette option si l'entreprise n'existe plus ou a déménagé. La fiche est conservée dans votre compte Google Adresses au cas où vous souhaiteriez l'ajouter de nouveau ultérieurement.

Remarque : Ceci s'applique uniquement aux fiches que vous avez validées et ajoutées à votre compte.

Lorsque vous avez fait votre choix, cliquez sur **Enregistrer les modifications**. Si vous avez choisi de supprimer votre fiche de Google Maps, la suppression devrait être effective dans un délai d'une heure.

- **Suppression d'une fiche non validée de Google Maps**

Il est possible que vous trouviez sur Google Maps une fiche associée à votre entreprise, mais que vous n'avez pas validée. Dans ce cas, vous voudrez peut-être la supprimer, soit parce qu'elle contient des informations incorrectes, soit parce que votre entreprise a déménagé, etc. Ces informations peuvent être issues de sources tierces comme les Pages jaunes. Le meilleur moyen de supprimer ces fiches consiste à cliquer sur le lien **plus** apparaissant dans la fiche, puis sur le lien **Signaler un problème**.

3 - Règlement Google Adresses : Consignes de rédaction

Google Adresses met en relation les internautes et les entreprises de leur région, aussi bien sur Internet que dans le monde réel. Afin de répondre aux attentes des utilisateurs finaux (et de vos clients potentiels), nous avons établi une liste de consignes applicables à votre compte et à vos fiches Google Adresses.

Votre compte Google Adresses

Propriété : seuls les propriétaires d'entreprise ou les représentants agréés peuvent valider leur fiche d'entreprise sur Google Adresses.

Adresse e-mail du compte : si plusieurs utilisateurs sont amenés à mettre à jour votre fiche, utilisez un compte de messagerie professionnel partagé. Si possible, utilisez un compte dont le domaine est identique à celui de votre entreprise. Par exemple, si le site Web de votre entreprise est www.google.fr, utilisez l'adresse e-mail suivante : vous@google.fr.

Votre fiche

Nom de l'entreprise : indiquez le nom officiel de votre entreprise.

- Il ne doit pas comporter de slogan publicitaire.
- N'y ajoutez ni numéro de téléphone, ni URL, sauf s'ils font partie du nom de votre entreprise.
- N'essayez pas de manipuler les résultats de recherche en ajoutant des mots clés superflus ou une description dans le nom de l'entreprise.

Coordonnées de l'entreprise : indiquez une adresse précise et exacte.

- Ne créez pas de fiche pour les zones géographiques où l'entreprise n'est pas présente physiquement. Les boîtes postales ne sont pas considérées comme des adresses physiques valides sur Google Adresses. Les fiches comportant des boîtes postales seront donc supprimées.
- Indiquez l'adresse précise de l'entreprise plutôt qu'un nom de ville ou d'intersection à proximité.
- Ne créez pas plusieurs fiches pour chaque adresse, que vous utilisiez un seul compte ou plusieurs.
- Les entreprises desservant une zone géographique incluant plusieurs villes ne doivent pas créer de fiche pour chacune d'entre elles. Elles doivent créer une seule fiche pour leur siège social et spécifier les zones desservies.
- Les entreprises proposant plusieurs types de services spécialisés, tels que les cabinets juridiques ou les médecins, ne doivent pas créer de fiche par spécialité. Vous pouvez créer une fiche par professionnel et une fiche pour le cabinet.
- N'indiquez pas d'informations qui ne correspondent pas à l'adresse physique de votre entreprise dans les lignes d'adresse (URL ou mots clés, par exemple).

Site Web et numéro de téléphone : indiquez un numéro de téléphone permettant d'être directement mis en relation avec votre entreprise, ainsi qu'un site Web représentatif de celle-ci.

- Indiquez le numéro de téléphone direct de votre établissement plutôt d'un numéro de centre d'appel.
- Ne fournissez pas un numéro de téléphone ni une URL redirigeant les internautes vers des pages de destination ou des numéros de téléphone autres que ceux de l'entreprise proprement dite.

Catégories : choisissez au moins une catégorie parmi les suggestions proposées dans le formulaire au fur et à mesure de votre saisie. Privilégiez les noms de catégorie brefs, mais précis.

- Les catégories doivent donner des informations sur le type d'entreprise (un *hôpital*, par exemple) et non décrire ses activités (la *vaccination*) ni les articles qu'elle vend (*produits Sony* ou *papier imprimante*). Ces informations peuvent être ajoutées dans la description ou en tant qu'attributs personnalisés.
- Les catégories ne doivent pas contenir d'informations géographiques. Par exemple, *ostéopathe Paris* n'est pas autorisé.
- Vous ne pouvez saisir qu'une seule catégorie par champ.

Attributs personnalisés et description : pour ajouter des informations supplémentaires à votre fiche, utilisez les champs de description et d'attribut personnalisé.

Autres points à noter

Modèles commerciaux non acceptés : seules les entreprises dont les collaborateurs rencontrent les clients en personne peuvent posséder une fiche Google Adresses.

- Les entreprises en cours de création ou qui ne proposent pas encore leurs produits ou services au public ne sont pas autorisées à posséder une fiche Google Adresses.
- Les biens immobiliers en vente ou en location, tels que les locations de vacances ou les appartements vacants, ne peuvent pas être associés à une fiche Google Adresses. Créez une fiche pour le siège de l'entreprise qui gère les ventes ou les locations, plutôt que pour chaque bien immobilier.

Clause de non-responsabilité : Google se réserve le droit de suspendre l'accès à Google Adresses ou à tout autre service Google pour les personnes ou entreprises qui ne respecteraient pas ces consignes. La société Google peut également être amenée à travailler avec les autorités en cas de non-respect de la loi.

4 - Règlement Google Adresses : Règlement relatif au contenu Google Adresses

Les règles répertoriées ci-dessous sont essentielles, car elles permettent aux internautes et aux propriétaires d'entreprise d'utiliser Google dans les meilleures conditions possibles. Ces règles permettent également de contrôler les utilisations abusives qui pourraient empêcher de fournir ce service. Si vous êtes le propriétaire d'une entreprise, le non-respect de ces règles peut entraîner la suppression de l'accès au service, le retrait de tout ou partie de vos fiches, l'inscription sur une liste noire interdisant l'ajout de nouvelles fiches ou la suppression de votre compte Google. Ces règles peuvent être modifiées à tout moment, aussi nous vous invitons à les consulter régulièrement.

▪ **Nudité, obscénité et contenu à caractère sexuel explicite**

Google n'autorise pas le contenu présentant des scènes de nudité, le contenu à caractère pornographique ou sexuel explicite. Il interdit également le contenu qui redirige les utilisateurs vers des sites pornographiques à caractère commercial.

Google applique une politique de tolérance zéro en matière de pédophilie. Si Google détecte la présence de contenu de ce type, il en informera les autorités compétentes et il supprimera les comptes Google des personnes impliquées dans la diffusion du contenu concerné.

▪ **Tentative d'intimidation ou comportement violent**

Les menaces, le harcèlement et les tentatives d'intimidation envers les autres utilisateurs ne sont pas autorisés dans les fiches et les contenus associés à celles-ci.

▪ **Incitation à la haine ou à la violence**

Sont interdites, toute incitation à la haine envers des groupes de personnes fondée sur la race ou l'origine ethnique, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, le statut de vétéran, l'orientation ou l'identité sexuelle.

▪ **Usurpation d'identité**

Tout comportement relevant de l'usurpation d'identité, susceptible ou ayant pour but d'induire les autres utilisateurs en erreur est interdit.

Les photos accompagnant les fiches locales doivent représenter l'activité/l'entreprise ou les produits mentionnés sur la page Google Adresses. Ces images doivent être spécifiques à la fiche. Par exemple, une agence de voyages ne pourra pas afficher le logo d'une chaîne d'hôtels. Vous êtes toutefois autorisé à utiliser le logo de votre entreprise.

▪ **Informations personnelles ou confidentielles**

Ne publiez pas les informations personnelles ou confidentielles de tierces personnes, notamment les numéros de carte de paiement, de sécurité sociale, de permis de conduire ou d'autres pièces d'identité officielles, ou encore toute information non accessible publiquement. Afin de protéger votre vie privée et vos données personnelles, veillez à ne partager aucune information privée ou confidentielle avec d'autres personnes.

- **Propriété intellectuelle**

N'enfreignez pas les droits de propriété intellectuelle d'autrui, notamment les brevets, les marques commerciales, le secret industriel, les droits d'auteur, le copyright et les autres droits de propriété.

Google réagira à toute violation présumée de la législation relative aux droits d'auteur qui lui aura été signalée expressément.

- **Contenu ou activités à caractère illégal**

Les fiches d'entreprises locales et les contenus associés à celles-ci ne doivent pas être utilisés à des fins illégales ou pour promouvoir des activités dangereuses ou illicites. S'il s'avère que vous exercez de telles activités en tant que propriétaire d'une entreprise, Google pourra supprimer vos fiches, clôturer votre compte, informer les autorités compétentes ou prendre toute autre mesure appropriée.

- **Spam ou contenu malveillant**

Ne transmettez aucun virus, ver, défaut, cheval de Troie, logiciel malveillant ou tout autre élément de nature nuisible. Google n'autorise pas les contenus susceptibles d'endommager ou d'entraver le fonctionnement des réseaux, serveurs ou autres infrastructures de Google ou de tiers. Le spam, les logiciels malveillants et les programmes de phishing sont également interdits dans les fiches d'entreprises locales et les contenus associés à celles-ci.

- **Signaler un abus**

Si vous estimez qu'un utilisateur porte atteinte au règlement du programme, sélectionnez l'option **Signaler un problème** apparaissant sur la fiche d'entreprise. Sélectionnez "Cette fiche contient des informations erronées" et spécifiez la règle qui n'est pas respectée. Si vous signalez un contenu, Google examinera votre rapport et prendra les mesures appropriées. Tous les rapports n'entraînent pas systématiquement le retrait du contenu concerné.

- **Publication d'avis**

Outre le règlement indiqué ci-dessus, vous devez également respecter des consignes spécifiques relatives aux avis. (<http://www.google.com/support/places/bin/answer.py?hl=fr&answer=187622>).